

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DU CYCLE INTÉGRÉ INTERNATIONAL

1 Le projet pédagogique de l'ISEP

L'objectif de l'ISEP est de former des ingénieurs de haut niveau dans le domaine des technologies du numérique, incluant à la fois l'électronique, l'informatique, le traitement des données et du signal, les télécommunications et les réseaux. Les ingénieurs du numérique s'adaptent sans cesse pour se former aux langages, techniques et technologies émergentes.

Ils s'appuient pour cela sur un socle de compétences dont l'acquisition commence dans le Cycle Intégré International (« CII »), pendant lequel ils « apprennent à apprendre » selon des méthodes et avec des outils différents de ceux du lycée.

L'approche par compétences comporte :

- un référentiel de compétences
- une présentation des enseignements correspondant à ce référentiel avec des fiches modules explicitant les compétences attendues de chaque enseignement,
- un processus d'évaluation des compétences.

1.1 Le référentiel de compétences

Au-delà des compétences scientifiques et techniques qualifiées de « compétences spécialisées », les ingénieurs doivent avoir de solides « compétences générales » de type managérial : être armés pour l'international, être rapidement opérationnels et entreprenants, faire preuve d'autonomie et d'adaptabilité.

Ce référentiel public (cd. Fiche RNCP) fait distinction entre :

les compétences spécialisées :

- résoudre des problèmes scientifiques et techniques pluridisciplinaires sous contraintes dans le domaine du numérique
- concevoir des objets technologiques logiciels ou matériels à fonctionnement sûr et normalisé
- agir en mode projet
- comprendre les méthodes de recherche et savoir les appliquer à des problématiques posées dans les domaines du numérique

les compétences générales ou transverses :

- agir en acteur dynamique et efficace dans un groupe
- agir en bon communicant dans un environnement scientifique et technique ouvert à l'international
- agir en professionnel responsable soucieux des enjeux stratégiques et de la charte d'éthique de l'ingénieur de l'IESF (Société des Ingénieurs et Scientifiques de France).

1.2 Modalités d'enseignement

L'enseignement du Cycle Intégré International est dispensé essentiellement sous forme de séances interactives, d'apprentissage par problème, de TP et de projets, parfois de cours théoriques. Il comprend trois axes principaux équilibrés :

- les sciences fondamentales, mathématiques et physique, qui constituent les outils de base de la capacité d'abstraction et de raisonnement de l'ingénieur,
- les techniques et technologies du numérique,
- les humanités regroupant les langues, la communication, les fondamentaux de l'économie et de l'entreprise, l'histoire et la philosophie des sciences et des technologies, et l'expérience internationale spécifique du CII.

1.3 Internationalisation et langues étrangères

La mondialisation des activités économiques et des échanges destine le jeune ingénieur à une carrière partiellement ou essentiellement internationale.

La connaissance de l'anglais est indispensable : elle est devenue langue de travail dans le milieu professionnel. Un niveau B2+ du CECRL (soit 800 au TOEIC, ou équivalent) est obligatoire pour obtenir le diplôme d'ingénieur ISEP et est exigé dès le CII par de nombreuses destinations internationales. Une deuxième langue étrangère constitue un atout supplémentaire ; son apprentissage est également obligatoire dès le CII.

De plus les élèves du CII sont censés partir un semestre à l'international en 2ème année (hors restrictions liées aux conditions sanitaires), pour une première expérience d'un environnement international et multiculturel. Ce semestre permet de valider l'obligation d'expérience internationale du diplômé ISEP, mais les élèves ex-CII ont accès à l'ensemble des possibilités de semestre international du cycle ingénieur.

1.4 Ouverture – inclusivité

L'ouverture et la diversité sont intégrées au projet pédagogique de l'ISEP.

Notamment, l'accueil des élèves en situation de handicap est assuré par le référent handicap de l'ISEP. Les modalités d'aménagement (scolarité, évaluation, notamment du niveau B2 anglais, tiers temps en examen, apprentissage) sont discutées au cas par cas en début d'année et sont à renouveler chaque année.

1.5 Autonomie, esprit d'entreprise, stages

Un ingénieur doit être autonome, doit savoir choisir, décider, s'investir, se remettre en question et accompagner les mutations avec réussite. Dans cet esprit :

- les « projets techniques spécialisés » de S3 ou S4 permettent à l'élève de progresser particulièrement dans un domaine technique de prédilection,
- le choix de la destination à l'international, souvent avec une première dominante technique (informatique, électronique...),

- les élèves partis à l'international en S3, doivent choisir un projet personnel (stage, séjour humanitaire, projet recherche) à la fin de leur S4 (rapport à remettre pour évaluation ECTS à la Direction de l'Enseignement).

Les élèves sont autorisés à effectuer un stage de courte durée pendant les périodes de congés du Cycle Intégré International (rapport à remettre à la Direction de l'Enseignement). Un tel stage

- doit laisser libre les périodes de rattrapage définies au paragraphe 6.5.
- N'exemptera l'élève d'aucun des deux stages obligatoires prévus dans le Cycle Ingénieur.

1.6 Différentes options du cycle intégré international

Plusieurs options sont ouvertes aux élèves du cycle intégré international.

- Option Sciences du Numérique (francophone et anglophone)
(Voir maquette en annexe)

Les élèves anglophones devront partir à l'international au deuxième semestre de deuxième année.

- Option : Sciences et Société

La classe du CII sciences et société suit le même programme que le CII francophone avec un renforcement en sciences économiques et sociales chaque semestre à la place d'enseignement en robotique et signaux et systèmes (maquette en annexe).

Les élèves de cette option devront partir à l'international au deuxième semestre de deuxième année dans les destinations qui ne nécessitent pas de prérequis spécifiques aux autres options.

- Option : Sciences de la donnée

La classe du CII sciences de la donnée suit le même programme que le CII francophone Sciences du Numérique avec un renforcement en sciences de la donnée chaque semestre à la place d'enseignement en robotique et signaux et systèmes (maquette en annexe).

Les élèves de cette option devront partir à l'international au deuxième semestre de deuxième année dans les destinations qui ne nécessitent pas de prérequis spécifiques aux autres options.

2 Organisation des enseignements

Conformément aux directives européennes et dans l'esprit de favoriser la mobilité internationale des étudiants et la personnalisation de leur parcours, l'ISEP adopte le système des crédits européens transférables et capitalisables (ECTS). Cela induit une semestrialisation et une modularisation des enseignements selon l'organisation décrite ci-après.

2.1 Le crédit ECTS

Le crédit ECTS est une unité de comptabilisation de l'acquisition de compétences ou de connaissances. Il s'obtient par le suivi d'activités pédagogiques suivies d'une évaluation.

Dans ce cadre, **la validation d'un crédit ECTS** (hors stage ou projet) **nécessite en moyenne 20 à 25 heures** de travail, dans l'ensemble par moitié entre heures encadrées et heures non encadrées. Les efforts demandés en dehors des heures encadrées pouvant varier d'un cours à l'autre et d'un élève à l'autre (maîtrise des prérequis). En particulier, les cours à dominante théorique nécessitent beaucoup plus de travail personnel non encadré que les autres types de cours.

L'ensemble des activités pédagogiques suivies ou entreprises par l'élève sont intégrées à cette charge, avec un équilibre variable en fonction de la matière concernée :

- les enseignements dispensés en face à face, (temps encadré, à l'emploi du temps)
- les temps d'autonomie (à l'emploi du temps, mais non encadrés),
- les travaux par projet, en groupe ou individuels (approche par projets),
- les travaux dirigés (travaux d'application encadrés),
- les travaux de laboratoire et la production de rapports,
- les travaux de recherche bibliographique, d'approfondissement et de préparation en dehors de l'école (dits travaux personnels),
- la préparation des évaluations,
- la participation à des séminaires, conférences, etc.

2.2 Organisation semestrielle et charge de travail

L'organisation de l'enseignement se fait sur une base semestrielle : le travail d'un semestre représente normalement 30 crédits. L'année académique se composant de deux semestres consécutifs, elle équivaut donc à 60 crédits.

Un ordre de grandeur du travail hebdomadaire requis en moyenne est de 40 à 45 heures (le calcul inclut 50% des semaines de vacances au sein du semestre) ; il est bien entendu que certaines semaines sont plus chargées que d'autres.

Le module (Unité d'enseignement, UE) constitue l'entité fondamentale de l'offre pédagogique. Son contenu s'articule selon une logique intrinsèque et en rapport avec le domaine d'enseignement dont il fait partie. Une UE peut être composée de plusieurs « Unités constitutives d'Unité d'enseignement »).

L'ensemble des Unités d'enseignement dispensées au cours du Cycle Intégré International est présenté en fin de document avec les crédits ECTS associés.

3 Engagement étudiant/actions de communication

3.1 Engagement associatif ou citoyen

L'école encourage fortement l'engagement pédagogique, citoyen ou associatif effectué dans les associations, étudiantes, à dominante technique, caritative, sportive ou culturelle, ou des associations externes (sociales, civiques, mouvements de jeunesse...). Cet investissement, très formateur, ne peut évidemment pas se substituer à l'engagement dans la formation dispensée par l'Ecole.

Cependant, la prise de responsabilités associatives internes (bureau d'association étudiante) n'est pas autorisée en I1 et n'est autorisée en I2 que sous condition d'avoir validé les 60 ECTS d'I1.

Dans le cas où l'élève souhaite faire valider et évaluer ces formes d'engagement personnel, ou demande un aménagement léger (compétition sportive, conservatoire...), il doit en faire préalablement la demande (proposition (une page) à la Direction de l'Enseignement, via l'assistant-e pédagogique, en début de semestre, pour approbation et définition des modalités de validation.

3.2 Engagement étudiant/actions de communication/rayonnement

Dans un objectif d'apprentissage de l'engagement, et de compétences interpersonnelles et de communication, chaque élève du Cycle Intégré International doit s'engager chaque année sur une contribution au développement de la communauté que forme l'ISEP et à son rayonnement.

L'élève peut choisir à chaque semestre parmi un lot d'actions de communication proposées par le service communication.

- participation au rayonnement de l'école : JPO, Salons, Visites Lycées, etc.
- participation à la vie de l'école (délégués de classe, porte-parole d'une destination à l'étranger, encadrement d'élèves en difficultés, parrainage d'élèves étrangers ou de province...)
- implication dans le travail d'encadrement de collégiens ou de lycéens (association Zup de Co, ...), ou autres travaux associatifs à vocation sociale (faisant état de l'appartenance de l'élève à l'ISEP)
- participation à des événements externes au nom de l'ISEP (concours, hackathons, conférences ICP ou Issy-les-Moulineaux...) ou à des associations externes (sur autorisation de la DE seulement).

Chaque élève de première année du Cycle Intégré International devra faire au moins une action dite longue ou deux actions courtes durant son année scolaire.

Chaque élève de seconde année devra faire une action longue (ou deux actions courtes) lors de son semestre à l'ISEP et une action internationale lors de son semestre à l'étranger. Si l'élève n'effectue pas de semestre à l'étranger, il devra faire deux actions dites longues durant l'année (ou quatre actions courtes).

Une note sera donnée par le service communication ou par la Direction des études (selon la mission choisie) pour les actions de communication en France.

Pour les élèves de première année, cette note sera comptée dans la moyenne du module humanité du second semestre.

Pour les élèves de deuxième année, les notes des actions de communication réalisées à l'ISEP seront comptées dans le sous module de français du semestre.

Si aucune action n'est réalisée au cours de l'année, les notes de communication seront de 0/20 et une action de communication obligatoire devra être réalisée durant le mois de juillet.

Les actions de communication à l'international seront validées par le service communication ou par la Direction des études (selon la mission choisie). La validation entrainera le transfert des crédits obtenus dans nos universités partenaires. Si aucune action n'est réalisée à l'international, l'élève devra faire un rattrapage avant le jury d'I2 de fin juillet pour obtenir le transfert des crédits obtenus à l'international.

3.3 Responsabilités

3.3.1 Communication

Le support principal de la communication entre l'ISEP et les élèves est le courrier électronique. Tout courrier de l'ISEP envoyé à l'adresse @eleve.isep.fr de l'élève est réputé ouvert et pris en compte par lui **dans les trois jours ouvrables, ainsi que toute information publiée sur l'Intranet élèves (plateforme Moodle).**

- L'élève doit préciser son nom et son numéro étudiant dans le champ objet de ses correspondances, envoyées obligatoirement à partir de son adresse @eleve.isep.fr.
- L'ISEP ne garantit pas qu'un courrier électronique envoyé à partir d'une adresse personnelle non-ISEP soit ouvert ou lu.

3.3.2 Savoir-vivre et discipline

Le détail des règles comportementales est fourni dans le règlement intérieur du CII, disponible sur la plateforme Moodle, dont la connaissance (ainsi que celle de ce document) est exigée de tout élève.

La capacité à organiser sa journée et son travail (seul, ou en groupe), et à respecter certaines règles de la vie sociale et les processus de la vie académique, est une compétence professionnelle fondamentale, systématiquement intégrée à l'évaluation de tous les modules d'enseignement. Cela couvre :

- La **présence** à toutes les activités figurant à l'emploi du temps, **obligatoire** à l'ISEP, sauf autorisations particulières préalables, ou cas de force majeure justifiés auprès de l'assistante pédagogique et des enseignants impactés.
- La **ponctualité** est une forme importante du respect d'autrui (professeurs et camarades). Professeurs, intervenants peuvent refuser l'accès à l'activité après un délai laissé à leur appréciation, générant une absence non excusée.
- La **réactivité** est également exigée dans la réponse aux sollicitations de l'administration de l'ISEP.

Un manquement à ces obligations, ou un engagement insuffisant, sont des conditions suffisantes pour une **note de zéro au module (par décision du professeur).**

3.3.3 Triche et plagiat

La triche et le plagiat (réutilisation non référencée de texte ou de code) ou autre forme de manquement à l'honnêteté intellectuelle, sont bien sûr contraires au projet ISEP et à l'éthique professionnelle. Une première sanction (pouvant aller jusqu'au zéro au module) peut être prononcée par le professeur.

Un conseil de discipline peut être également convoqué, les sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion, cf. Règlement intérieur.

3.4 Césures

Élèves au statut étudiant : Les césures sont autorisées à partir de I2 sous réserve d'un accord de la Direction des Études, une évaluation et l'attribution d'ECTS peut être envisagées.

4 **Evaluations**

La vérification de l'acquisition des connaissances et des compétences de chaque élève se fait tout au long du Cycle Intégré International via un contrôle continu. La participation aux différents types d'évaluation du contrôle continu est **obligatoire** pour l'ensemble des élèves.

4.1 **Modalités des évaluations**

L'évaluation des résultats des élèves vise à déterminer le degré d'assimilation des matières enseignées et l'acquisition des compétences attendues. Les compétences visées, modalités d'évaluation et les prérequis sont communiquées aux élèves dès le début du semestre dans chaque UE, avec les coefficients de chaque ECUE. Les prérequis sont vérifiés lors des premières séances.

A titre indicatif, les contrôles continus peuvent s'effectuer par ordre de complexité croissante de la façon suivante : connaissance du contenu, compréhension, application, analyse, synthèse, résolution de problèmes et projets. Ils prennent, selon les disciplines, l'une et/ou l'autre des formes suivantes :

- un test rapide consistant à résoudre un exercice, ou à répondre à une série de questions en rapport direct avec la partie de la matière en cours de traitement.
- un devoir surveillé d'une durée allant jusqu'à 4 heures, selon un planning établi et communiqué aux élèves,
- un travail de recherche personnel ou collectif avec présentation écrite ou orale,
- une interrogation orale,
- un compte rendu en binôme des travaux pratiques (TP),
- un examen individuel ou en groupe de TP (manipulation en laboratoire),
- une évaluation des compétences acquises avec une grille d'évaluation adaptée (Bureau d'Etudes notamment).

En cours de module ou dans le cadre d'un rattrapage, les enseignants peuvent imposer à un élève montrant des lacunes, des travaux supplémentaires spécifiques, notamment des MOOC externes.

4.2 Gestion des échecs et rattrapages

Pour valider une UE et obtenir les crédits afférents, il faut que la note finale issue de l'ensemble des évaluations soit supérieure ou égale à 10/20.

UE composites

Certains UE sont dites « composites », car composés de sous-modules (ECUE, unités constitutives d'Unités d'Enseignement) affectés de coefficients.

Si la moyenne pondérée est supérieure ou égale à 10/20 ET si aucune note d'ECUE module n'est inférieure strictement à 8/20, l'élève est dispensé des rattrapages correspondants, l'ensemble des ECTS est acquis (par « compensation interne de l'UE »), et la note du module complet est la moyenne pondérée.

Si la moyenne pondérée est supérieure ou égale à 10/20 ET si au moins une ECUE est inférieure strictement à 8/20, l'étudiant est appelé à un rattrapage. Sa moyenne actuelle est figée et gardée. Si au terme des rattrapages, il n'a plus aucune moyenne de sous-modules inférieure à 8, il valide. On reporte alors sa première moyenne calculée dans son dossier.

Si la moyenne pondérée est inférieure à 10/20, Les crédits ECTS de l'UE ne sont pas acquis, l'étudiant passe un rattrapage pour chaque ECUE où il a obtenu moins de 10/20. Il conserve la ou les note(s) des ECUE où il a obtenu plus de 10/20. Au terme des rattrapages, sa moyenne générale est recalculée et plafonnée à 12/20.

Rattrapages

Des examens de rattrapage sont organisés au cours du semestre suivant ou à la fin de l'année, selon le module concerné. Les périodes prévisionnelles de rattrapages sont indiquées au début de chaque année scolaire. **Les élèves doivent être disponibles aux dates indiquées**, jusqu'à ce qu'ils soient certains de ne pas avoir à passer de rattrapages ou de sessions de remédiation.

L'examen de rattrapage porte sur l'ensemble du programme de l'UE (sauf ECUE). Sa forme, écrite et/ou orale, est fixée par le Jury. La note de l'examen de rattrapage, plafonnée au maximum à 12/20, remplace la note initiale.

Les élèves n'ayant pas pu, pour une raison jugée valable (maladie, force majeure) par la Direction de l'Enseignement au vu du règlement intérieur de l'école (raisons médicales, décès familiaux...), se rendre à l'examen initialement prévu, ils sont alors évalués en pleine échelle (notation sur 20),

Du fait du principe général du contrôle continu, permettant une évaluation fine du potentiel de l'élève, et de l'approche par compétences, une compétence acquise et validée permet éventuellement à l'enseignant ou au jury de « rétrovalider » une UE ou ECUE antérieur, relevant de la même matière. Un élève peut demander volontairement à un enseignant une telle validation : il passe alors une évaluation personnalisée. Il revient à l'enseignant d'accepter ou non la démarche en fonction de sa vraisemblance et du sérieux de l'élève.

4.3 Jurys, attribution des notes et des crédits ECTS

La validation de l'année (60 ECTS) est décidée par un jury, constitué des principaux enseignants, du Directeur de l'Enseignement ou de son Adjoint, du Responsable du CII et des représentants des élèves. Il examine les résultats obtenus par l'ensemble des élèves sur l'année.

La validation du semestre (30 ECTS) et de l'année (60 ECTS) est décidée par un jury, constitué des principaux Professeurs, du Responsable du Cycle Intégré International et des représentants des élèves. Il examine les résultats obtenus par l'ensemble des élèves sur chaque semestre

Un Conseil de classe se réunit au milieu du premier semestre de la 1^{re} année du Cycle Intégré International afin d'apprécier les résultats déjà disponibles et, entre autres, de repérer les élèves présentant des difficultés d'acquisition suffisamment sérieuses pour que soient envisagées des mesures d'accompagnement ou de réorientation et des issues appropriées.

Au second semestre, la validation de 60 crédits donne droit au passage en année supérieure : 2^e année du Cycle Intégré International ou 1^{re} année du Cycle Ingénieur. Une attention particulière est portée par le jury à l'engagement de l'élève dans sa formation, traduite par son assiduité et la progression de ses résultats.

Lors d'un jury, tout élève peut-être entendu : soit sur sa demande (en contactant l'Assistant Pédagogique au plus tard 48h avant le jury), soit sur celle du jury.

Le bulletin, assorti de l'avis du Jury est communiqué à l'élève (pdf en ligne sur WebERP, mis à jour chaque semestre, disponible pendant toute la scolarité de l'élève à l'ISEP ; inutile d'en demander des copies à l'ISEP) et s'il est mineur à ses parents. Les parents des élèves sont avertis en cas de mesures disciplinaires, de redoublements ou de réorientations au titre du financement des études,

Le Jury est souverain dans ses décisions, qui sont soumises au Directeur de l'ISEP pour entérinement.

4.3.1 Fin du premier semestre d'I1

A la fin de chaque semestre, un jury de semestre constitué des principaux enseignants, du Responsable du CII et des représentants des élèves se réunit pour déterminer pour évaluer la progression et l'engagement de chaque élève, et établit :

- la liste des élèves ayant validé tous les crédits tentés
- la liste des élèves qui, sauf montée en compétences tangible sur une matière poursuivie au second semestre, devront passer des examens de rattrapage en fin d'année, par module (la note du module « rétrovalidé » du premier semestre pourra alors être réévaluée jusqu'à 12/20),
- la liste des élèves qui devront passer des examens de rattrapage au cours du second semestre, par module (pour les matières dont l'enseignement n'est pas poursuivi au cours du second semestre),
- la liste des élèves non autorisés à poursuivre leurs études à l'ISEP, réorientés vers des cursus leur correspondant, avec des recommandations personnalisées.

4.3.2 Bilan de fin d'année (à la fin du second semestre d'I1)

Ce bilan avant rattrapages, établie en jury de semestre, évalue la progression et l'engagement de chaque élève, au moyen du contrôle continu. La direction de l'Enseignement publie :

- la liste ayant validé tous les crédits tentés, éventuellement après indulgences au vu de leur performance académique globale ,
- la liste des élèves qui devront passer des examens de rattrapage.

Parmi ces derniers, les élèves en position délicate, susceptibles soit de redoubler, soit de ne pas être autorisés à poursuivre leurs études à l'ISEP à l'issue des rattrapages, en sont informés individuellement afin qu'ils puissent se préparer à la situation.

4.3.3 Jury de fin d'année I1 (après rattrapages) :

Le jury évalue la progression et l'engagement de chaque élève, et établit :

- la liste des élèves passant donc en année supérieure, soit ayant validé tous leurs rattrapages, ou bénéficiant d'indulgences au titre du contrôle continu,
- la liste des élèves « I2 probatoires »
- la liste des élèves autorisés à redoubler,
- la liste des élèves non autorisés à poursuivre leurs études à l'ISEP, réorientés vers des cursus leur correspondant mieux, avec des recommandations personnalisées.

4.3.4 Passage « I2 probatoire »

Entre 50 et 60 ECTS validés en I1, le Jury peut, en fonction de la moyenne générale de l'élève et des conditions de déroulement de son année, lui accorder une ultime chance de rattraper leurs UE ou ECUE manquants, par des rattrapages organisés au cours du premier semestre d'I2, avant le départ à l'international.

Bilan de S3 (à la fin du premier semestre d'I2)

Des rattrapages sont organisés en janvier ou après le séjour à l'international pour les modules ou sous-modules de S3 non validés en décembre.

Un bilan, dressé par le jury de semestre évalue la progression et l'engagement de chaque élève.

Un échec aux rattrapages ultimes d'I1 et/ou de S3 (moins de 90 ECTS validés) entraînera en règle générale un redoublement (de semestre ou d'année sur un parcours adapté mixte I1/I2) l'année suivante, puisqu'il n'y aura pas d'autres rattrapages de S3 organisés pour ces élèves en fin d'I2.

4.3.5 Jury de fin d'année I2

Le jury prononce le passage en A1 si l'élève a validé 120 ECTS, éventuellement après indulgence pour comportement et progression exemplaires (pas d'A1 probatoire). Un nombre d'ECTS validés inférieur à 120 (sur I1+I2 pour les « I2 probatoires »), entraîne (sauf circonstances particulières) les décisions suivantes :

- la reprise d'un semestre ou d'une année supplémentaire, sur un programme personnalisé (éventuellement mixte I1/I2 en cas de modules d'I1 non validés)
- la réorientation vers un cursus plus adapté au profil de l'élève.

4.3.6 Appels / Recours des décisions de jury

Un **dispositif d'appel** des décisions des jurys est composé d'une commission d'appel composée de deux directeurs de l'ISEP (dont un n'ayant pas participé au jury), deux enseignants (dont un n'ayant pas participé au jury), un représentant des élèves. Le recours doit être demandé par l'élève dans un délai de 14 jours calendaires après la date d'envoi des bulletins.

4.4 **Expérience académique à l'international**

La particularité du Cycle International est de permettre aux étudiants de valider une expérience académique à l'étranger.

Un niveau de maîtrise de la langue anglaise étant nécessaire pour cette expérience, il pourra être certifié avant le départ par l'obtention d'un niveau certifié pouvant varier en fonction du partenaire communiqué en I1 aux élèves (score TOEIC minimum, score TOEFL selon la destination).

L'affectation de la destination est réalisée au mérite, en tenant compte des vœux formulés par les élèves, priorité étant donnée à ceux ayant validé tous les crédits à la date d'affectation et le niveau d'anglais éventuellement requis pour les destinations demandées.

Une affectation préliminaire a lieu en fin d'année I1. Cette affectation et le départ lui-même peuvent être remis en cause en cas de non-validation d'un semestre précédent, d'un score TOEIC insuffisant à la fin du mois de septembre d'I2 ou d'un avertissement d'absence ou de comportement.

Les vœux doivent être faits avec sérieux en tenant compte en particulier des destinations selon les options et des facteurs économiques. Une fois les affectations faites (en fonction du mérite et des vœux), les élèves ne peuvent pas se désister sauf cas exceptionnel étudié par la direction de l'enseignement. En cas d'accord sur le désistement, l'élève devra suivre son S4 à l'Isep.

Deux formules d'expérience internationale sont proposées aux élèves du CII :

- Départ au S3, puis demi-semestre S4 à l'ISEP et stage ou projet professionnel,
- Semestre S3 à l'ISEP, départ au S4 pour un semestre.

4.5 **Cas particuliers**

Les destinations

- de S3 ne sont ouvertes qu'aux élèves ayant validé du premier coup leur premier semestre S1;

Les élèves francophones ayant un niveau de TOEIC et général jugés insuffisants par l'équipe pédagogique (évalué à la session de septembre) pour toutes les destinations anglophones, doivent opter pour une destination francophone.

Certains élèves peuvent être autorisés à ne pas partir à l'international (mêmes conditions tarifaires que l'I2 ordinaire) et effectuer la séquence S3+S4 à l'ISEP :

- En cas de raison justifiée, sur justificatifs (santé, conditions familiales)
- Elèves non francophones, arrivés en France pour l'I1, dont la capacité à l'interculturalité et à l'adaptation est déjà démontrée.

4.6 Validation et transfert de crédits ECTS

Lors du semestre académique suivi dans une de nos universités partenaires, les règles de validation des modules et de semestre, de même que celles des rattrapages, sont celles fixées par l'établissement d'accueil.

Un module réussi à l'international est validé en France et donne lieu à transfert d'ECTS. En ce qui concerne la note finale ISEP, les règles de conversion et de transfert des notes se font, selon des règles établies par l'ISEP prenant en compte les spécificités du mode d'évaluation de l'établissement partenaire.

Le semestre est transféré à l'ISEP pour 30 ECTS en cas de réussite totale et de validation de l'action de communication à l'international.

Les élèves sont tenus de suivre le programme d'enseignement qui a été défini entre les écoles partenaires et l'isep pour que son semestre à l'international soit validé.

L'élève s'engage à s'informer au préalable des coutumes et habitudes du pays d'accueil, et des règles de l'établissement d'accueil (notamment assiduité et plagiat). Conscient de ses responsabilités personnelles et du fait qu'il représente l'ISEP par sa présence dans l'établissement d'accueil, il s'engage vis-à-vis de l'ISEP et l'établissement d'accueil à un comportement public respectueux de son environnement. Déroger à cet engagement peut remettre en question le séjour et la validation de l'expérience internationale.

4.6.1 Gestion des échecs à l'international

Il appartient aux élèves, en stage ou à l'international, de s'informer en temps et en heure des rattrapages qui les concernent auprès de nos universités partenaires. Sauf cas particuliers justifiés, il n'est pas organisé d'autre session de rattrapage.

Les cas d'échec ainsi que les éventuels cas de rattrapage sont examinés par le jury de fin de I2.

Si aucune session de rattrapage n'est organisée par l'établissement partenaire, Les élèves qui n'ont pas validé des crédits à l'étranger pourront recevoir un projet individuel personnalisé qui remplacera l'examen de rattrapage.

5 **Après le CII : les différents cursus du Cycle Ingénieur**

Dans le souci de permettre à chacun de trouver le cursus qui lui convient le mieux, l'ISEP propose aux élèves du Cycle Ingénieur différentes voies aboutissant au même diplôme « d'Ingénieur de l'ISEP » :

- le cursus sous statut « **étudiant** », comportant deux stages longs (5 et 6 mois), la possibilité d'un nouveau semestre à l'international, et des possibilités de double diplôme,
- le cursus sous statut « **Apprenti** » (3 ans) : il confère à l'élève apprenti le statut de salarié d'une entreprise pendant ses études en Cycle Ingénieur, mais rendant impossible le double diplôme.

L'apprentissage est un processus doublement exigeant (entreprise Et études) :

- la sélection des élèves CII s'effectue sur les bases de la motivation et des résultats académiques à date (S1, S2, S3 entièrement validés au 1er février d'I2).
- la candidature à l'apprentissage doit être effectuée auprès du CFA ISEP au début du S4 (à distance pour les élèves à l'international).
- La réussite au S4 en juin (pas de rattrapages « internationaux ») conditionne l'admission définitive au programme « apprentis ».

Un élève ex-CII ayant accompli son séjour à l'étranger en CII peut être dispensé d'expérience internationale pendant son Cycle Ingénieur (ce qui rend plus aisé l'apprentissage ou les doubles diplômes).

6 Annexe : Programme et planning du Cycle Intégré International

6.1.1 Cursus francophone et anglophone option sciences du numérique

Semestre 1				
Codes Modules	UE	ECUE	Crédits	Détail des ECUE
CT.1105	BE Electronique et Robotique		5	Electronique 1 ECTS Robotique 4 ECTS
CS.1106	Électromagnétisme1		5	
CS.1107	Mathématiques 1		5	
CS.1108	Mathématiques et informatique	Algèbre de Boole, Algèbre linéaire	5	Algèbre 2 ECTS, Informatique 1 ECTS
		Informatique		
		Arithmétique, application à la Cryptographie		
CH.1106	Humanité et Société	Société, Environnement et Entreprise	5	3
		Culture et expression écrite et orale		2
CH.1109	Langues vivantes	Anglais	5	3
		LV2		2

Semestre 2				
Codes Modules	Module	Sous modules	Crédits	Détail modules composites
CT.1207	Électronique et informatique		5	3 ECTS électronique et 2 ECTS informatique
CS.1207	Électromagnétisme 2		5	
CS.1208	Modélisation de systèmes déterministes et probabilistes	Modélisation (équations diff, dérivées partielles)	5	3
		Applications à la physique		
		Modélisation probabiliste/statistique		2
		Applications à la physique		
CT. 1208	Signaux et Systèmes I		5	
CH.1204	Humanités II	Économie d'entreprise (Plan d'affaire du BE)	5	1
		Humanisme et Numérique		1
		Français		3
CH.1207	Langues vivantes II	Anglais	5	3
		LV2		2

Semestre 3				
Codes Modules	UE	ECUE	Crédits	Détail modules composites
CS.2306	Vibrations et ondes		5	
CT.2306	Signaux et systèmes 2		5	
CS.2307	Mathématiques pour l'ingénieur	Algèbre et méthodes Numériques	5	Algèbre 2, MN 3
CS.2309	Mécanique quantique et applications		2	
CT.2307	Projet technique spécialisé	Robotique	3	
CT.2312		Méthodes Numériques		
CT.2317		Physique et électronique		
CT.2318		Physique et informatique		
CT.2309		Informatique		
CH.2307	Humanités III	Introduction numérique responsable	5	1
		Fonction des entreprises		1
		Français et communication		3
CH.2309	Langues vivantes et interculturelité III	Anglais	5	3
		Interculturalité		1
		LV2		1

6.1.2 Cursus francophone option sciences et société

Semestre 1				
Codes Modules	UE	ECUE	Crédits	Détail des ECUE
CT.1109	BE Électronique et Économie		5	Électronique 1 ECTS, économie 4 ECTS
CS.1106	Électromagnétisme 1		5	
CS.1107	Mathématiques 1		5	
CS.1108	Mathématiques et informatique	Algèbre de Boole, Algèbre linéaire	5	Algèbre 2 ECTS, Informatique 1 ECTS
		Informatique		
		Arithmétique, application à la Cryptographie		2
CH.1106	Humanité et Société	Société, Environnement et Entreprise	5	3
		Culture et expression écrite et orale		2
CH.1109	Langues vivantes	Anglais	5	3
		LV2		2

Semestre 2				
Codes Modules	Module	Sous modules	Crédits	Détail modules composites
CT.1207	Électronique et informatique		5	3 ECTS électronique et 2 ECTS informatique
CS.1207	Électromagnétisme 2		5	
CS.1208	Modélisation de systèmes déterministes et probabilistes	Modélisation (équations diff, dérivées partielles)	5	3
		Applications à la physique		
		Modélisation probabiliste/statistique		
		Applications à la physique		2
CH. 1210	Sciences économiques		5	
CH.1204	Humanités II	Economie d'entreprise (Plan d'affaire du BE)	5	1
		Humanisme et Numérique		1
		Français		3
CH.1207	Langues vivantes II	Anglais	5	3
		LV2		2

Semestre 3				
Codes Modules	UE	ECUE	Crédits	Détail modules composites
CS.2306	Vibrations et ondes		5	
CT.2314	Économie générale		2,5	
CT.2313	Introduction à la théorie du signal		2,5	
CS.2307	Mathématiques pour l'ingénieur	Algèbre et méthodes Numériques	5	Algèbre 2 ECTS, MN 3 ECTS
CS.2309	Mécanique quantique et applications		2	
CH.2316	Projet technique spécialisé	Sciences économiques	3	
CH.2307	Humanités III	Introduction Numérique Responsable	5	1
		Fonction des entreprises		1
		Français et communication		3
CH.2309	Langues vivantes et interculturelité III	Anglais	5	3
		Interculturalité		1
		LV2		1

6.1.3 Cursus francophone option sciences des données

Semestre 1				
Codes Modules	UE	ECUE	Crédits	Détail des ECUE
CT.1108	BE Électronique et DATA		5	Électronique 1 ECTS, Data 4 ECTS
CS.1106	Électromagnétisme1		5	
CS.1107	Mathématiques 1		5	
CS.1108	Mathématiques et informatique	Algèbre de Boole, Algèbre linéaire	5	2
		Informatique		1
		Arithmétique, application à la Cryptographie		2
CH.1106	Humanité et Société	Société, Environnement et Entreprise	5	3
		Culture et expression écrite et orale		2
CH.1109	Langues vivantes	Anglais	5	3
		LV2		2

Semestre 2				
Codes Modules	UE	ECUE	Crédits	Détail modules composites
CT.1207	Électronique et informatique		5	3 ECTS BE et 2 ECTS informatique
CS.1207	Électromagnétisme 2		5	
CS.1208	Modélisation de systèmes déterministes et probabilistes	Modélisation (équations diff, dérivées partielles)	5	3
		Applications à la physique		
		Modélisation probabiliste/statistique		2
		Applications à la physique		
CT. 1209	Analyse des données		5	
CH.1204	Humanités II	Économie d'entreprise (Plan d'affaire du BE)	5	1
		Humanisme et Numérique		1
		Français		3
CH.1207	Langues vivantes II	Anglais	5	3
		LV2		2

Semestre 3				
Codes Modules	UE	ECUE	Crédits	Détail modules composites
CS.2306	Vibrations et ondes		5	
CT.2314	Introduction aux machines Learning		2,5	
CT.2313	Introduction à la théorie du signal		2,5	
CS.2307	Mathématiques pour l'ingénieur	Algèbre et méthodes Numériques	5	Algèbre 2 ECTS, MN 3 ECTS
CS.2309	Mécanique quantique et applications		2	
CH.2316	Projet technique spécialisé	Machine Learning	3	
CH.2307	Humanités III	Introduction Numérique Responsable	5	1
		Fonction des entreprises		1
		Français et communication		3
CH.2309	Langues vivantes et interculturelité III	Anglais	5	3
		Interculturalité		1
		LV2		1

6.1.4 Semestre 4 en France

Semestre 4 (ISEP, sans séjour à l'international)			
Codes Modules	UE	ECUE	Crédits
CS.2402	Projet électronique mixte		5
CS.2403	Projet informatique		5
CT.2307	Projet Robotique		2
CT.2451	Projet Communication Numérique (anglais)		3
CH.2411	Humanités	Anglais	2
		LV2	1
		Communication	0,5
		Français	1,5
CS.2001	Projet personnel/stage	Atelier CV Construction de projet	10

Semestre 4 (retour de l'international)			
Codes Modules	UE	ECUE	Crédits
CS.2406	Vibrations et ondes		5
CS.2410	Mathématiques pour l'ingénieur		5
CS.2408	Mécanique quantique et applications		2
CT.2451	Projet Communication Numérique (anglais)		3
CH.2411	Humanités	Anglais	2
		LV2	1
		Communication	0,5
		Français	1,5
CS.2001	Projet personnel/stage	Atelier CV Construction de projet	10